



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-093

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le seize décembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland
NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER,
Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Siegfried JAEGER représenté par Alain POILPRÉ,
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN,
Fabien MICHEL représenté par Maylis COSTAMAGNO.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

MAINTENANCE DU RESEAU TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE

Le Maire propose au Conseil Municipal de passer un contrat de maintenance pour effectuer
l'entretien du réseau téléphonique de la mairie.

Il présente à cet effet le devis de l'entreprise STCE qui a installé le réseau téléphonique et
informatique de la commune.

Le contrat de maintenance est établi pour une durée de 60 mois à compter du 01/01/2015
avec un coût de 80 € HT par mois.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de conclure un contrat de maintenance pour l'entretien du réseau téléphonique de
la mairie,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer le contrat de maintenance proposé par l'entreprise
STCE pour une durée de 60 mois à compter du 01/01/2015 avec un coût de 80 € HT par
mois,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits à chaque budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

